

# ÉCOLE DE MUSIQUE

DE L'UGDA

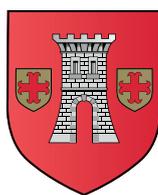
## École de musique locale des communes de Fischbach, Heffingen, Larochette et Nommern



Fischbach



Heffingen



Larochette



Nommern

### Fiche d'inscription

Année scolaire 2024/2025

## Modalités d'inscription

### 1. Inscriptions

- **La date limite pour le renvoi de la fiche d'inscription pour l'année scolaire 2024/2025 est le dimanche 26 mai 2024.**
- Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.
- Est à considérer comme adulte: toute personne ayant atteint l'âge de la majorité au 31 août de l'année scolaire de référence.

### 2. Conditions d'admission générales

- Le nombre de **places étant limité pour tous les cours**, il sera tenu compte de la date de réception de l'inscription. La priorité sera donnée aux enfants.
- Pour les cours d'instrument, il est **obligatoire de disposer de l'instrument choisi**. Pour le piano, il est impératif d'avoir un piano mécanique à domicile.
- La **fréquentation des cours** de la formation musicale 1 jusqu'à la **formation musicale 4** (certificat de la division inférieure) est **obligatoire** pour poursuivre la formation instrumentale et vocale. L'**abandon du cours de formation musicale** au cours de l'année entraînera l'**arrêt obligatoire des cours individuels**.

### 3. Droits d'inscription

- Les factures seront adressées aux concernés lors du 1<sup>er</sup> trimestre par leur administration communale respective. **Les droits d'inscription sont non remboursables.**
- **Aide étatique** (pour subvenir au minerval de l'enseignement musical): Vous trouverez toutes les conditions et modalités sur notre site: <https://www.ugda.lu/ecole-de-musique/enseignement-musical/aide-etatique>.

## Détails des cours

COURS COLLECTIFS (Éveil musical / Formation musicale / Pratique collective)				
Cours	Conditions d'admission	Horaires et lieu des cours*	Droits d'inscription (annuels)	
			Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil musical 2	- à partir du Cycle 1.2 de l'École Fondamentale (5 ans au 31.08)	<b>Lundi</b> , 13h00 - 13h50 à <b>Angelsberg</b> ou <b>Mardi</b> , 16h30 - 17h30 à <b>Nommern</b> ou <b>Jedi</b> , 13h30 - 14h30 à <b>Heffingen</b> ou <b>Jedi</b> , 16h00 - 17h00 à <b>Larochette</b>		
Éveil musical 3	- à partir du Cycle 2.1 de l'École Fondamentale (6 ans au 31.08)		gratuit	/
Formation musicale 1	- à partir du Cycle 2.2 de l'École Fondamentale (7 ans au 31.08)	<b>Jedi</b> , 14h30 - 15h30 à <b>Heffingen</b> ou <b>Jedi</b> , 17h00 - 18h00 à <b>Larochette</b>		100 €
Formation musicale 2	- avoir réussi l'année précédente	<b>Mardi</b> , 13h30 - 15h00 à <b>Larochette</b> ou <b>Mercredi</b> , 16h30 - 18h00 à <b>Heffingen</b>		
Formation musicale 3	- avoir réussi l'année précédente	<b>Lundi</b> , 16h30 - 18h30 à <b>Nommern</b> ou <b>Mardi</b> , 15h00 - 17h00 à <b>Larochette</b>		
Formation musicale 4	- avoir réussi l'année précédente	<b>Mardi</b> , 17h00 - 19h00 à <b>Larochette</b> ou <b>Vendredi</b> , 16h30 - 18h30 à <b>Nommern</b>		
<b>Nouveau cours:</b> Formation chorale pour enfants et jeunes	- à partir de 7 ans au 31.08. et jusqu'à 14 ans - suivre en parallèle le cursus de formation musicale	<b>Horaire et lieu à déterminer au vu des inscriptions</b> (min. inscriptions: 7 élèves)		/

## COURS INDIVIDUELS (Instruments)

Cours	Conditions d'admission
Instruments à vent et percussion/drumset: flûte traversière, clarinette, hautbois, basson, saxophone, petits cuivres (trompette, bugle, cornet), cor en fa, trombone, gros cuivres (baryton, euphonium, tuba basse, contrebasse)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- à partir de la formation musicale 1</li> <li>- suivre en parallèle un cursus de formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4)</li> <li>- drumset: avoir réussi l'inférieur 1.1 et 1.2 de percussion</li> <li>- Pour les cours d'instrument, il est obligatoire de disposer de l'instrument choisi.</li> </ul>
Piano / Guitare classique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- à partir de la formation musicale 2.</li> <li>- suivre en parallèle un cursus de formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4)</li> <li>- Pour le piano, il est impératif d'avoir un piano mécanique à domicile.</li> </ul>

Droits d'inscription (annuels) pour les cours individuels	Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil instrumental	gratuit	/
Inférieur 1 + 2		100 €
Inférieur 3 + 4	75 €	
Formation adulte (initiale, qualifiante)	/	

Les horaires des cours individuels seront fixés en concertation avec les enseignants avant la rentrée scolaire.

## Inscriptions et informations utiles

**Secrétariat de l'École de musique de l'UGDA:**  
Claude Mousel: 22 05 58 - 38 / [claudie.mousel@ugda.lu](mailto:claudie.mousel@ugda.lu)

**Fielser Musek:**  
Claudine Kettel:  
621 26 78 17 / [musikant@pt.lu](mailto:musikant@pt.lu)

**Museksfrënn Gemeng Noumer:**  
Alphonse Classen (après 18h00):  
621 63 65 33 / [werclass@pt.lu](mailto:werclass@pt.lu)

**La rentrée scolaire aura lieu le mercredi 18 septembre 2024.**



